

Transparence des convention de mécénat : le Conseil d'État ne tranche pas

- Communiqué de presse -



Paris, le 03/10/2025 - **Dans une décision très attendue sur la transparence des conventions de mécénat, le Conseil d'État botte en touche. Contrairement à ce que défendait Polytechnique, les juges ne considèrent pas que ces documents devraient être secrets par nature. Néanmoins, ils refusent d'écartier entièrement la possibilité que le secret des affaires s'applique, comme l'aurait souhaité Acadamia.**

Le Conseil d'État ne tranche pas

Le 03/10/2025, le Conseil d'État a rendu sa décision dans le contentieux opposant l'association Acadamia à l'École polytechnique. Acadamia demandait à obtenir une copie des conventions de l'établissement avec ses entreprises mécènes. Le Conseil d'État n'a pas suivi l'argumentation de Polytechnique selon laquelle toutes les informations contenues dans les conventions, en particulier les montants et les contreparties, devraient rester confidentielles au nom du secret des affaires. Les juges ont néanmoins estimé que la décision du tribunal administratif de Versailles, qui donnait raison à Acadamia, n'était pas correctement justifiée. Pour cette raison, cette décision est annulée et le tribunal administratif devra à nouveau examiner l'affaire.

Une occasion manquée de renforcer la transparence

Academia est soulagée que le Conseil d'État n'ait pas cédé aux demandes de Polytechnique. Acadamia regrette néanmoins que le Conseil d'État n'aille pas plus loin en reconnaissant que le secret des affaires ne s'applique pas aux conventions de mécénat. Selon Matthieu Lequesne, président d'Academia, *“ces documents devraient tous être rendus publics, car le mécénat est un don désintéressé, qui permet de bénéficier d'avantages fiscaux, et non une opération commerciale.”*

Une attente citoyenne forte

La directive européenne sur le secret des affaires date de 2016. Plus le temps passe, plus le secret des affaires empiète sur la transparence des affaires publiques, bien au-delà de ce que le législateur avait imaginé. Il est urgent de moderniser nos lois pour rendre la transparence effective. C'est une demande citoyenne forte. Un débat de fond s'est durablement installé dans les universités sur les liens avec les entreprises. La transparence sur le financement est la première des revendications. Acadamia reste déterminée à faire avancer ce combat.

À propos de l'association : Acadamia est une association qui promeut la transparence et l'effectivité du droit d'accès aux documents administratifs dans les milieux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture. Site : <https://asso-academia.fr/association/>

Contacts : Matthieu Lequesne : 06 09 11 38 10 / Denis Merigoux : 06 73 35 55 04 / contact@asso-academia.fr